



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/95
27 février 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-sixième session
Points 31 et 99 de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX
ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 26 février 1991, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte, en français et en anglais, de la déclaration sur le Nicaragua qui a été publiée par la Communauté européenne et ses 12 Etats membres le 26 février 1991 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 31 et 99 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Jean FEYDER

* A/46/50.

ANNEXE

Déclaration sur le Nicaragua publiée le 26 février 1991 par les
12 Etats membres de la Communauté européenne

A l'occasion du premier anniversaire des élections qui ont rendu possible une alternance démocratique au Nicaragua, la Communauté européenne et ses Etats membres réitèrent leur appui à la démocratie pluraliste dans ce pays comme partout en Amérique centrale.

Ils expriment leur conviction que les pays centraméricains continueront d'affirmer leur volonté de réaliser pleinement les objectifs du processus de paix régional à travers la réconciliation nationale, le respect et la promotion des droits de l'homme.
